



Protocole de détection précoce et d'alerte
Éléments de mise en œuvre dans les
coordinations territoriales du bassin
Loire-Bretagne



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le
Fond Européen de Développement Régional.

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Sommaire

SOMMAIRE	2
I. DETECTION PRECOCE ET RESEAU DE VEILLE.....	3
La détection précoce : espèces et espaces à surveiller.....	3
Le réseau de veille.....	4
II. LE PROTOCOLE D'ALERTE	4
Les données de terrain à rassembler	4
La fiche d'alerte	5
Contenu de la fiche d'alerte	5
Diffusion de la fiche d'alerte	5
III. VERS UNE INTERVENTION RAPIDE	6
Vers la décision de gestion	6
Mise en œuvre d'une gestion directe	7
RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	8
ANNEXES.....	9
Annexe 1 : Protocole de détection précoce et d'alerte de l'ORENVA concernant les plantes exotiques envahissantes (en cours d'élaboration).....	10
Annexe 2 : Protocole CBN Sud Atlantique.....	12
Annexe 3 : Fiche d'alerte concernant la Crassule de Helms (IIBSN).....	14
Annexe 4 : Fiche d'alerte concernant l'Hydrocotyle fausse-renoncule (CBN Sud Atlantique)	14
Annexe 5 : fiche d'alerte concernant l'Eventail de Caroline réalisé par la CBN Bassin parisien pour le groupe de travail « Plantes invasives de la région Centre-Val de Loire »	15

Document finalisé en décembre 2015

Coordination : Sylvie Varray, FCEN

Introduction

Le flux d'introduction d'espèces exotiques dans les milieux naturels peut être limité grâce à l'application d'une législation appropriée et la sensibilisation du public, mais elle ne peut être totalement évitée. Afin de pouvoir agir au mieux sur les risques d'invasions biologiques, il est donc capital de pouvoir intervenir le plus tôt possible. De ce fait, la détection précoce et la réaction rapide sont des éléments fondamentaux de toute stratégie de lutte contre les espèces invasives. Il est en effet reconnu que les investissements (humains et financiers) liés à la prévention du développement des espèces exotiques envahissantes permettent d'éviter des coûts importants à long terme sur le plan social, économique et environnemental.

Suite à la parution du règlement européen en octobre 2014, dont la liste d'espèces associée devrait être diffusée prochainement, un travail est en cours à l'échelle nationale afin de concevoir un réseau de veille qui permettrait de favoriser la prévention. Ce futur réseau de veille reposerait sur les régions en tant qu'échelle opérationnelle, tout en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Dans le bassin Loire-Bretagne, les coordinations territoriales font le lien entre les échelles locales et de bassin, en assurant une animation sur leur territoire de compétence auprès des acteurs de la gestion des milieux naturels tout en participant aux travaux du groupe de travail de bassin. Les coordinations seront ainsi amenées à organiser un réseau de veille à leur échelle territoriale (département, région, sous-bassin versant), qui permettra une remontée des informations, la validation des données et leur transmission aux réseaux locaux et de bassin.

L'objectif de ce document est d'appuyer les coordinateurs territoriaux dans la structuration de ce réseau de veille. Celui-ci présente les grandes notions et les différents aspects à prendre en compte lors de la mise en place de ce réseau, sans en proposer une architecture définie afin que les différentes coordinations puissent prendre en compte leurs spécificités de fonctionnement lors de ce travail.

I. Détection précoce et réseau de veille

■ La détection précoce : espèces et espaces à surveiller

Les espèces prioritaires pour la détection précoce se répartissent en deux catégories :

- ✓ **les espèces émergentes** : espèces exotiques présentes de manière très localisée sur la zone considérée, pas forcément envahissantes mais risquant de le devenir ;
- ✓ **les nouvelles espèces** : espèces absentes de la zone considérée mais connues dans un autre secteur (région voisine, zone naturelle voisine, autre bassin versant, etc.) pour être très envahissantes et risquant d'être introduites.

La détection précoce implique également l'identification et la surveillance des principales voies d'entrée et de circulation des espèces exotiques (cours d'eau, infrastructures de transport, chemins, routes forestières, etc.), ainsi que le suivi des milieux fortement sujets aux invasions (zones humides, zones ouvertes, zones très fréquentées) et des espaces à haute valeur conservatoire. L'identification et le suivi de ces voies et milieux augmentera la rapidité de détection de toute nouvelle espèce exotique potentiellement envahissante.

Le réseau de veille

Disposer d'un système de veille ou de surveillance efficace et opérationnel est indispensable dans la mise en œuvre de la détection précoce et d'actions rapides de gestion. Ce réseau s'appuie sur un ensemble d'acteurs coordonnés et formés à la reconnaissance des espèces émergentes suivies.

Ce réseau peut également comprendre le grand public, afin de compléter les inventaires ou les suivis réalisés par les acteurs de terrain en augmentant la pression d'observation. Dans ce cas, la validation des données sera nécessaire et ses différentes étapes (qui valide les données, comment, grâce à quel(s) moyen(s), etc.), notamment concernant les données liées à la faune exotique envahissante. Les sciences participatives peuvent ainsi jouer un rôle important dans la veille, grâce à l'implication de différentes catégories d'acteurs.

D'une manière générale, la composition et le fonctionnement du réseau de veille seront à communiquer largement, notamment concernant la circulation de l'information, afin que toute personne susceptible de faire remonter des données concernant les espèces exotiques envahissantes sache à qui les transmettre (référénts départementaux et/ou régionaux, taxonomiques, etc.). Les informations recueillies par les membres du réseau de veille intégreront une ou plusieurs bases de données (régionale, CBN, etc.) tout en veillant à ce que ces données puissent être mutualisées à d'autres échelles (SINP¹, GBIF², etc.).

Éléments nécessaires au réseau de veille

- ✓ Organiser des journées de formation à l'identification aux espèces exotiques envahissantes pour les membres du réseau de veille, comprenant une présentation du fonctionnement du réseau de veille et d'alerte ;
- ✓ développer des outils d'identification et d'information pertinents et accessibles, adaptés au(x) public(s) ciblé(s) (spécialistes et/ou non spécialistes) ;
- ✓ préciser les différentes étapes liées à la circulation et la validation des données (le cas échéant)

II. Le protocole d'alerte

■ Les données de terrain à rassembler

Lorsqu'une nouvelle espèce est détectée, il faut signaler sa présence en rassemblant plusieurs informations :

- ✓ préciser la localisation de la station, avec renseignement de coordonnées GPS si possible ;
- ✓ réaliser un ensemble de photos permettant de visualiser : le site où l'espèce a été trouvée, la plante en plan large, des détails de morphologie ou d'architecture voire de l'inflorescence le cas échéant ;
- ✓ échantillonner la plante dans son ensemble si cela est possible, pour l'adresser au CBN référent afin d'obtenir ou de valider l'identification de l'espèce (échantillon sec en herbier ou dans l'alcool à 70% pour les plantes aquatiques).

¹ SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages

² GBIF : Système mondial de d'information sur la biodiversité (Global Biodiversity Information Facility)

Remarque : dans le cas de la découverte d'une espèce émergente, l'échantillonnage de la plante peut ne pas se révéler nécessaire si l'espèce est déjà connue des observateurs. La précision de la localisation et la prise de photographies du site comme de la plante restent cependant indispensables.

Outre le rassemblement de ces différentes informations, il est également recommandé de rechercher l'espèce autour du site où elle a été détectée, afin de savoir si elle n'a pas d'autres stations de développement, voire en aval si l'espèce a été contactée sur les berges ou dans le lit d'une rivière. Les résultats de ces observations complémentaires doivent être précisés pour être éventuellement incorporés dans la fiche d'alerte.

► La fiche d'alerte

La fiche d'alerte a pour but de synthétiser les informations relevées sur le terrain et d'en faciliter la diffusion.

Contenu de la fiche d'alerte

La fiche d'alerte peut prendre des formes et avoir des contenus variés (cf. annexes 3 à 5). Plusieurs éléments sont cependant communs à la plupart des fiches d'alerte :

- l'identification de l'espèce observée, avec le nom vernaculaire et latin et quelques éléments de reconnaissance et d'écologie de l'espèce considérée ;
- la situation géographique de l'espèce, avec la précision de la présence de l'espèce dans une autre zone de la coordination territoriale le cas échéant, la localisation précise de l'observation, la surface envahie ;
- les modes de gestion connus pour l'espèce.

D'autres informations peuvent également apparaître sur la fiche d'alerte, telles que les impacts connus et/ou observés de l'espèce, le risque de propagation de l'espèce, etc.

Diffusion de la fiche d'alerte

Une fois la fiche d'alerte rédigée, celle-ci doit être transmise à l'échelle bassin et aux différents réseaux locaux d'observateurs (réseau de veille). L'échelle bassin communiquera ainsi celle-ci au niveau national et à l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. La transmission des fiches d'alerte aux observateurs locaux permet d'une part l'information de la présence potentielle de l'espèce identifiée sur leur territoire et favorise d'autre part la remontée de données de répartition, dans le cas où l'espèce aurait déjà été observée sans être signalée.

Eléments nécessaires au protocole d'alerte

- ✓ Avoir des têtes de réseaux et des voies de circulation de l'information bien identifiées ;
- ✓ Rédiger des fiches d'alerte qui seront largement diffusées (réseau Loire-Bretagne, réseau des CBN, réseau des CEN, autres réseaux constitués en métropole, groupe de travail Invasions biologiques en milieux aquatiques, etc.).

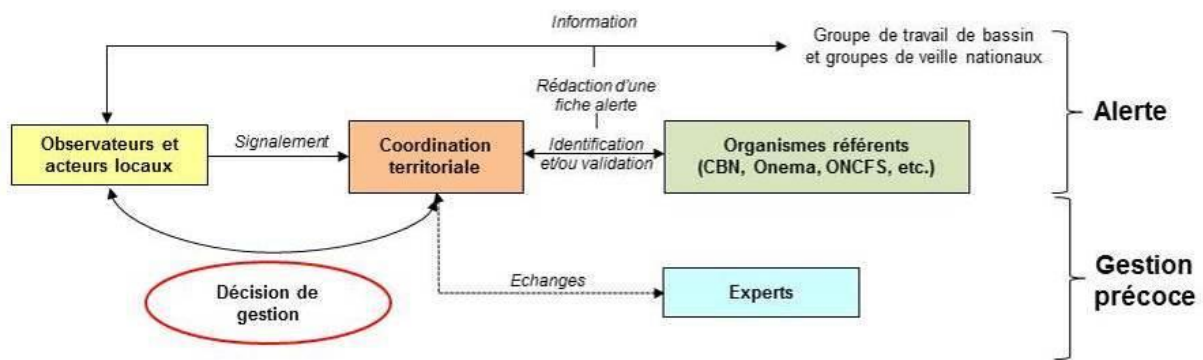


Figure 1: proposition de fonctionnement de l'alerte et de l'intervention précoce

III. Vers une intervention rapide

► Vers la décision de gestion

Une fois la détection confirmée (nouvelle espèce ou espèce émergente), il est nécessaire de débiter aussitôt une analyse de la situation à gérer (risques d'invasion, enjeux locaux, impacts observés), afin de définir la stratégie d'intervention à mettre en œuvre. Les informations disponibles sur les capacités invasives de l'espèce sont à prendre en compte, tout comme la connectivité du site où elle a été observée avec d'autres sites favorables à l'espèce proches. Concernant la détection d'une nouvelle espèce, deux possibilités de gestion peuvent être rencontrées :

- ✓ Un suivi renforcé du site : si les impacts et le potentiel invasif d'une espèce sont peu connus, un suivi renforcé de l'espèce et du site, comprenant des campagnes d'observations spécifiques sur les sites proches pouvant accueillir cette espèce, peut être mis en place afin d'étudier sa dynamique de colonisation. Ce suivi renforcé et ses éventuelles campagnes d'observation pourront faire l'objet d'un compte-rendu succinct, dans le but de conserver un historique de suivi du site, et de réévaluer le choix de gestion si l'espèce se révèle réellement envahissante.
- ✓ Une intervention directe sur l'espèce : si l'espèce considérée est connue pour avoir des impacts importants et/ou de fortes capacités de colonisation, une intervention directe est souhaitable. Elle devra être réalisée dans les meilleurs délais, en prenant en compte les mesures de confinement et les précautions nécessaires afin d'éviter la propagation de l'espèce lors de sa gestion.

Le cas échéant, le coordinateur territorial pourra solliciter le groupe de travail de bassin afin de recueillir l'avis d'experts sur la gestion envisagée et sa réalisation.

Éléments nécessaires à la réponse rapide

- ✓ Etablir une base de données sur les espèces exotiques présentes sur le territoire métropolitain comportant des éléments de répartition et les informations sur leur potentiel invasif pour faciliter la mise en place de stratégies locales de gestion ;
- ✓ Constituer une liste de référents scientifiques et techniques pour chaque région ou zone géographique, régulièrement actualisée.

► Mise en œuvre d'une gestion directe

III.2.1. L'état initial :

L'état initial doit permettre de recenser les enjeux liés à la présence de l'espèce exotique, tels que le potentiel invasif de l'espèce invasive, la connexité du site avec d'autres sites favorables au développement de l'espèce considérée, la présence d'espèces patrimoniales, etc.

Le travail sur l'état initial peut également aller jusqu'à étudier le site où l'espèce exotique a été détectée, notamment en identifiant :

- ✓ les sources locales d'introduction de l'espèce exotique sur le site ;
- ✓ les perturbations locales à l'origine du déséquilibre écologique ayant permis l'arrivée de l'espèce invasive et les modes d'action possibles l'origine de ces perturbations.

III.2.2. La préparation des travaux :

La préparation des travaux comprend un ensemble de réflexions à avoir, dans le but que l'intervention soit la plus efficace possible. Les aspects à prendre en compte sont divers :

- ✓ *Le choix de la méthode de gestion* : ce choix sera réalisé en fonction de l'espèce à gérer, de la surface envahie et/ou des moyens financiers mobilisables. De plus, les modalités de gestion doivent être définies de manière spécifique pour la situation à gérer, qui correspond au site et à l'espèce considérés et aux enjeux (biodiversité et humains) liés au site ;
- ✓ *Les impacts de l'intervention* : lors de la préparation de l'intervention, il est pertinent d'estimer les impacts potentiels de la gestion envisagée sur les espèces indigènes présentes sur le site, qui peut comprendre des espèces patrimoniales sensibles, et de les comparer aux impacts potentiels ou observés de l'espèce à gérer ;
- ✓ *Le devenir des déchets* : les déchets issus des arrachages ne peuvent être laissés sur place, pour des raisons règlementaires et possible reprise de l'espèce. Il est d'autre part important de prendre des précautions afin d'éviter la dispersion de propagules lors du déplacement des déchets ;
- ✓ *Le suivi post intervention* : un suivi particulier devra être mis en place dans le temps afin d'évaluer l'efficacité de l'intervention réalisée et permettre un retour d'expérience, via la rédaction d'une fiche « expérience de gestion » qui sera largement diffusée.

De plus amples informations concernant la mise en place de chantiers de gestion d'espèces exotiques envahissantes, sont disponibles dans les manuels de gestion accessibles en ligne, sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature.

Ressources bibliographiques

Bibliographie

Cumbria Freshwater Invasive Non-Native Species Initiative, 2011. Cumbria Freshwater Biosecurity Plan 2011-2015. 55p.

Haury J., Hudin S., Matrat R., Anras L. *et al.*, 2010. Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 136 p.

Ielmini M. & Ramos G., 2003. A national early detection and rapid response system for invasive plants in the United States – Conceptual Design. Federal Interagency Committee for the Management of Noxious and Exotic Weed, 27p.

Robinet O. (Coord.), 2010. Stratégie de lutte contre les espèces invasives à La Réunion, 99p.

UICN France, 2015. Synthèse des assises nationales « espèces exotiques envahissantes: vers un renforcement des stratégies d'actions » - Orléans, 23, 24 et 25 septembre 2014. Paris, France. 77 pages.

Yohann Soubeyran (Coord.), 2010. Gestion des espèces exotiques envahissantes. Guide pratique et stratégique pour les collectivités françaises d'outre- mer. Comité français de l'UICN, Paris. 66 p.

Webographie

Centre de Ressources Loire nature : www.centrederessources-loirenature.com

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique :

www.cbnsa.fr/delta/fichiers/envahissantes/pdf/gerer.pdf

Observatoire de la flore Sud-Atlantique : www.ofsa.fr

Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques de la région Poitou-Charentes : www.orena.org/-Plantes-emergentes-.html

Annexes

Présentation de réseaux de veille et de détection précoce :

- ✓ Dans le bassin : ORENVA (annexe 1)
- ✓ Hors bassin : CBN Sud Atlantique (annexe 2)

Exemples de fiche d'alerte :

- ✓ Fiche d'alerte concernant la Crassule de Helms réalisée par l'IIBSN (annexe 3)
- ✓ Fiche d'alerte concernant l'Hydrocotyle fausse-renoncule réalisée par le CBN Sud Atlantique (annexe 4)
- ✓ Fiche d'alerte concernant l'Eventail de Caroline réalisée par le CBN Bassin Parisien pour le groupe de travail « Plantes invasives de la région Centre-Val de Loire » (annexe 5)

Annexe 1 : Protocole de détection précoce et d'alerte de l'ORENVA concernant les plantes exotiques envahissantes (en cours d'élaboration)

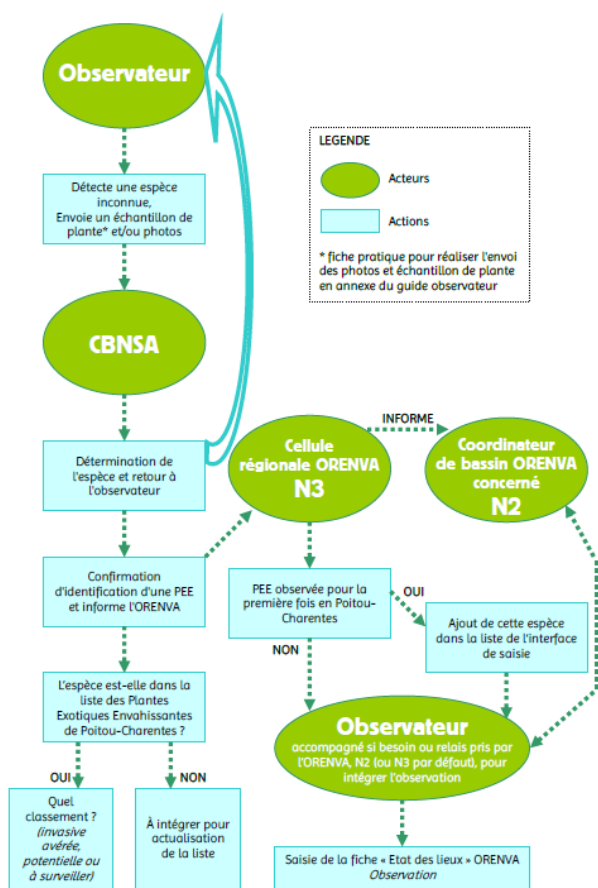
L'ORENVA travaille actuellement à la formalisation d'un protocole de détection précoce et d'alerte concernant les plantes exotiques envahissantes émergentes en Poitou-Charentes. Les éléments présentés ci-dessous sont issus d'un document de travail dans sa version d'octobre 2015 et sont en cours de modification suite aux réflexions menées dans le comité technique du 19 novembre 2015.

GRANDES LIGNES D'ORGANISATION :

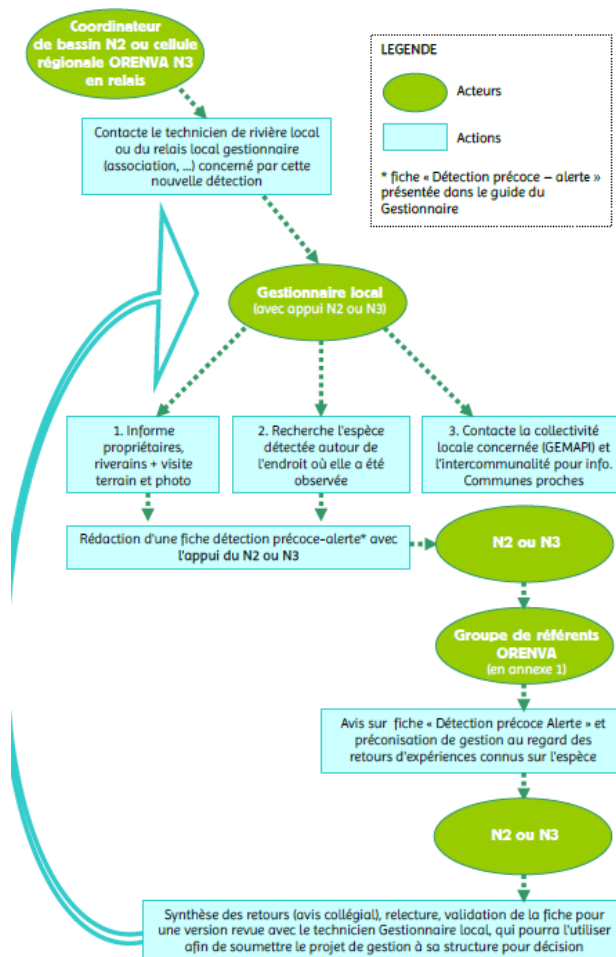
Deux exemples de détection précoce dans la région Poitou-Charentes concernant la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) et la Vanille d'eau (*Aponogeton distachyos*) ont initié la définition de ce protocole au sein de l'ORENVA. Son objectif est de permettre la détection la plus précoce possible à l'arrivée de nouvelles plantes aquatiques exotiques émergentes dans la région, aider dans la prise de décision de gestion avec une mise en œuvre rapide, diffuser l'alerte dans le réseau local et national. Il se décline en trois étapes dont le déroulement est détaillé dans le document cadre pour la veille.

FONCTIONNEMENT SCHEMATIQUE DU RESEAU :

Etape 1 : Observation – détection précoce

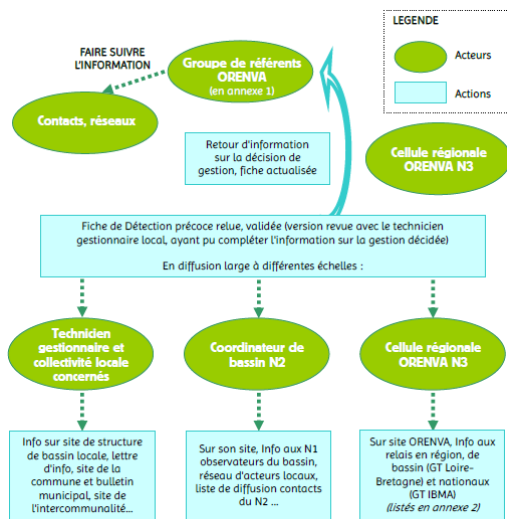


Etape 2 : Expertise, aide à la décision de gestion



Etape 3 : Diffusion de l'alerte

Niveaux d'organisation de l'ORENVA



L'ORENVA présente 4 niveaux d'opérateurs :

- **Niveau 1** : observateurs chargés de réaliser les inventaires (gestionnaires locaux principalement)
- **Niveau 2** : 9 coordonnateurs de bassins (structures départementales ou de bassin versant)
- **Niveau 3** : cellule d'animation régionale de l'observatoire (Conseil régional Poitou-Charentes, Observatoire régional de l'Environnement et Forum des marais atlantiques)
- **Niveau 4** : coordination inter-régionale (avec les régions voisines et les systèmes d'information nationaux ou du bassin de la Loire)

OUTIL(S) UTILISÉ(S) DANS LE CADRE DE LA DÉTECTION PRÉCOCE ET DE L'ALERTE :

- *Guide de l'observateur pour la veille*

Ce guide présente les objectifs de l'ORENVA et rappelle les grandes étapes de la démarche de veille, de la détection à la confirmation de la détermination par le conservatoire botanique. Il est annexé de la fiche « état des lieux » de l'ORENVA, ainsi que d'une fiche détaillant la procédure à suivre afin de réaliser un échantillon de plante aquatique.

- *Guide du gestionnaire pour la veille*

Ce guide a pour objectif d'aider le gestionnaire à organiser une réflexion collective suite à l'observation d'une plante exotique émergente. Il aborde ainsi l'évaluation des risques et l'aide au choix du mode de gestion si cette option est retenue.

Ce guide présente également le modèle de fiche utilisé comme support de la réflexion collective sur la gestion et pour l'alerte, qui sera rédigée par le technicien local avec l'appui de la coordination régionale ou de bassin. Il contient également la liste des contacts (accompagnés de leurs coordonnées) des référents de l'ORENVA, des coordinateurs de bassin et de la cellule régionale.

Fiche « détection précoce – alerte »

Cette fiche comprend les éléments suivants :

1. **Titre** : présence avérée de [genre, espèce] dans le département [nom de département] ;
2. **Photos** : plusieurs plans sont présentés : un plan large (station), un plan rapproché (plante dans son ensemble) et un gros plan des éléments d'architecture de la plante (feuilles, fleurs, insertion des feuilles sur la tige, etc.) ;
3. **Localisation** dans la commune ;
4. **Site** : description du site avec un bref historique, la localisation ou le bassin versant, le cours d'eau le plus proche (afin d'évaluer les risques de propagation) ;
5. **Observations** : date de la première observation de la plante, nom des observateurs, description du site, description de la station (nombre de pieds, surface du plan d'eau, espèce recherchée autour de l'endroit où elle a été observée) ;
6. **Références** : classement de la plante sur la liste des plantes exotiques envahissantes de Poitou-Charentes (espèce invasive avérée, potentielle ou à surveiller), mentionner s'il s'agit de la première observation de cette espèce dans la région, lien vers le document d'alerte sur le site du CBN Sud Atlantique le cas échéant ;
7. **Gestion envisagée** : mode de gestion envisagé après consultation du groupe de référents régionaux, moyens locaux d'intervention du maître d'ouvrage ayant une compétence pour l'assurer si une intervention a été préconisée par le groupe de référents régionaux ;
8. **Contacts de la structure** : qui a fait remonter l'information au niveau régional (téléphone et adresse mail), ainsi que les auteurs et les relecteurs de la fiche.

Pour plus de renseignements, il est possible de consulter le site internet de l'ORENVA : <http://www.orenva.org>

Annexe 2 : Protocole CBN Sud Atlantique

GRANDES LIGNES D'ORGANISATION :

Le réseau de veille et d'alerte développé par le CBN Sud-Atlantique repose sur l'Observatoire de la flore Sud-Atlantique (OFSA). Celui-ci a été mis en place en 2013 et son animation est organisée autour :

- D'une coordination interrégionale qui est garante de l'harmonisation des référentiels et formats de données, mais également de l'harmonisation des stratégies et des méthodes d'inventaires (coordination informatique et scientifique) ;
- De coordinations régionales, qui participent à l'animation du réseau régional et coordonnent l'analyse des données pour la production de synthèses et indicateurs régionaux sur la flore ;
- De coordinations départementales, qui promeuvent l'harmonisation des méthodes d'inventaires et l'harmonisation des formats de stockage des données, assurent des formations botaniques ainsi que la validation des données rassemblées et le lien avec la coordination régionale.

L'OFSA permet de rassembler les données collectées par le CBN ainsi que par toute personne souhaitant participer, grâce à une plateforme de saisie des données en ligne. Cela permet d'avoir un état des lieux régulièrement actualisé.

La validation des données issues du grand public :

Les données sont renseignées via un compte individuel créé en ligne. Ce compte permet de transmettre des données comprenant le nom de la plante observée et sa localisation, ainsi que des photos. Si un doute existe concernant l'identification de l'espèce, l'observateur peut être contacté grâce aux coordonnées renseignées lors de la création du compte en ligne. Un référent par région est responsable de la validation des données.

Diffusion de l'information

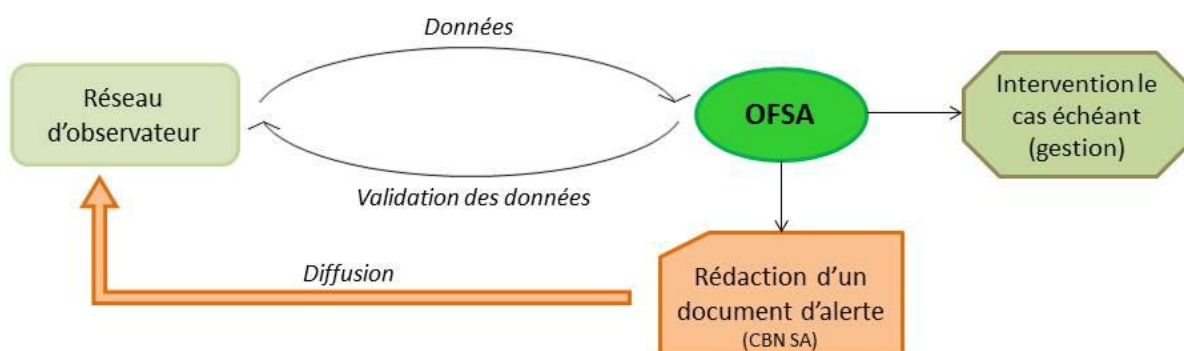
Les fiches « alerte » sont rédigées par le CBN Sud-Atlantique pour les espèces exotiques émergentes et transmises au réseau naturaliste (sociétés botaniques, TélaBotanica, etc.). Suite à la diffusion de documents d'alerte, une augmentation du nombre de stations est souvent constatée, la plante étant en général observée mais non identifiée comme posant ou étant susceptible de poser des problèmes.

Le grand public est également informé grâce à la parution de documents (plaquettes de sensibilisation, conférences, etc.), notamment pour les sensibiliser sur les plantations d'espèces exotiques envahissantes et la prise en compte de la flore autochtone dans les jardins.

Décision de gestion

La décision d'intervention sur une espèce exotique dépend du classement de celle-ci dans la liste du CBN Sud-Atlantique, qui comprend différentes catégories (espèces invasives potentielles, avérées, à surveiller). La clé utilisée pour ce classement prend notamment en compte les potentiels impacts d'une espèce sur un territoire limitrophe, afin de ne pas attendre que l'espèce pose des problèmes sur le territoire suivi, auquel cas il est souvent trop tard pour intervenir de manière efficace.

FONCTIONNEMENT SCHEMATIQUE DU RESEAU :



OUTIL(S) UTILISÉ(S) DANS LE CADRE DE LA DETECTION PRECOCE ET DE L'ALERTE :

Un ensemble d'outils est accessible en ligne sur le site de l'OFSA au lien suivant : <http://www.ofsa.fr/ressources/terrain> (onglet « référentiel Espèces exotiques »). Ceux-ci comprennent la liste des espèces exotiques envahissantes, des documents d'alerte et de signalement de certaines espèces exotiques envahissantes ainsi que des plaquettes d'information.

Pour plus de renseignements, il est possible de consulter le site de l'OFSA (<http://www.ofsa.fr>) ou Aurélien Caillon du CBN Sud-Atlantique.

Annexe 3 : Fiche d'alerte concernant la Crassule de Helms (IIBSN)

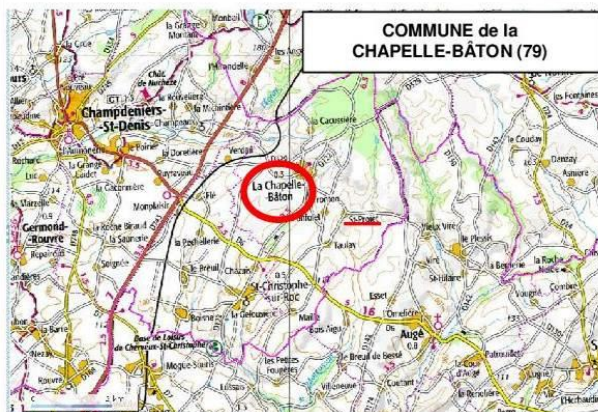
Présence avérée de *Crassula helmsii* dans le département des Deux-Sèvres

Nicolas Pipet, Alain Dutartre, 3 novembre 2011



Localisation :

Commune de la Chapelle-Bâton (79), lieu-dit St Projet



Site :

mare avec fontaine de 10 x 25 m,
bassin versant : Sèvre Niortaise (sous-bassin de l'Egray),
sans communication avec un réseau hydrographique superficiel,
cours d'eau le plus proche : ruisseau du Raganier (500 m),
colonisation par *Lagarosiphon major* (95 % de la surface) et
par *Crassula helmsii*.



Clichés Nicolas Pipet

Observations (3 octobre 2011) :

observation : Nicolas Pipet, Elven Lanoë (IIBSN),
30 m² environ d'herbiers discontinus de *C. helmsii* en berge de la mare,
validation de la détermination : Alain Dutartre Cemagref, octobre 2011.



Remarques :

à notre connaissance, première observation dans le département des Deux-Sèvres et aussi loin au sud (présence connue depuis la région Nord Pas de Calais jusqu'à la région Pays de la Loire),
espèce à fort pouvoir de bouturage, colonisant les bordures exondées ou peu profondes des milieux aquatiques stagnants.



Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)
Maison du Département - BP 531 - 79021 NIORT CEDEX
www.sevre-niortaise.fr, nicolas.pipet@sevre-niortaise.fr



Hydrocotyle fausse-renoncule

Hydrocotyle ranunculoides

Famille des *Apiaceae*

Originaire d'Amérique du Nord

ELEMENTS MORPHOLOGIQUES ET DESCRIPTIFS

Plante vivace amphibie aux feuilles flottantes ou émergées. Tiges glabres flottantes ou rampantes sur les berges. Longs pétioles charnus, feuilles alternes réniformes, lobées aux bords crénelés, souvent plus larges que longues et pouvant atteindre 7cm de large. Petites fleurs hermaphrodites blanches pouvant apparaître en ombelles entre Juillet et Août. Fruits arrondis, plats et bruns.

SITUATION ECOLOGIQUE

Plante cultivée pour l'ornement des pièces d'eau, envahissant mares, fossés et canaux aux eaux stagnantes ou courantes.

L'Hydrocotyle fausse renoncule peut se régénérer à partir de simples fragments de tige, lui permettant de se développer rapidement en particulier en eaux mésotrophes à eutrophes. Elle forme des tapis denses monospécifiques gênant la circulation de l'eau et augmentant les risques d'inondation. Ces herbiers bloquent la lumière et asphyxient le milieu, étouffant la faune et la flore sous-jacente.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Problématique dans plusieurs pays européens, l'Hydrocotyle fausse renoncule est recensée dans plusieurs régions françaises comme le Nord-Pas de Calais, les Pays de la Loire.

Elle a récemment fait son apparition en Aquitaine, en plusieurs secteurs des milieux alluviaux de l'Adour (E. Tabacchi obs. 1999, 2009).



MOYENS DE LUTTE & DE CONTROLE

Arrachage mécanique et manuel des herbiers, en empêchant la dispersion des fragments par des filets.

Les traitements chimiques sont peu efficaces et nocifs pour l'ensemble des autres espèces végétales et animales.

VOS OBSERVATIONS NOUS INTERESSENT

Le Conservatoire botanique suit la colonisation de cette espèce et tente d'enrayer son invasion. Il est important de nous signaler toute observation nouvelle à :

Conservatoire Botanique National



**Conservatoire Botanique National
Sud-Atlantique**

Domaine de Certes Graveyron
33 980 AUDENGE

Courriel : contact@ofsa.fr

Tél : [05 57 00 00 00](tel:0557000000)

